

**L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à 14h30,**

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 25 septembre 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT ; Mme Célia MONSEIGNE ; Mme Françoise de ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD ; M. Jean PROU ; M. Jacky BOTTON ; M. Jean-Pierre GERVREAU ; M. Stéphane COTIER ; Mr Louis CAVALEIRO ; M. Philippe LABRIEUX.

Absents représentés : Véronique FERREIRA, pouvoir à Pascale GOT,

Etaient excusés : Mme Véronique HAMMERER ; Mme Lydia HERAUD M. Olivier ESCOTS ; Mr BARRAUD ; Mme FERREIRA ; Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Stéphane LE BOT en visio-conférence ; Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, Département de la Charente-Maritime ; Mme Clémentine GUILLAUD, CARA.

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

**Membres en exercice : 17**

**Membres présents : 11**

**Suffrages exprimés : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération N° 2023-04-49**

**Approbation d'une convention de mécénat de compétence pour la numérisation 3D du Phare de Cordouan par la Chambre départementale des géomètres experts de Gironde**

Vu la loi n°2003-79 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et notamment les dispositions codifiées à l'article 238 bis du code général des impôts ;

Il est décidé, et après en avoir débattu :

Article 1 : D'approuver le projet de convention de mécénat de compétences, annexé à la présente délibération, pour la numérisation 3D du phare de Cordouan, sous réserve de vérification de la possibilité pour le SMIDDEST de fournir une attestation fiscale au Mécène,

Article 2 : D'autoriser Mme la Présidente à signer la présente convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 18 octobre 2023.

**La présidente de séance,**

**Françoise de ROFFIGNAC**



**La secrétaire de séance,**

**Célia MONSEIGNE**



Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le



ID : 033-253306310-20231018-2023\_04\_49-DE